

Première rencontre avec Mme Virginie Beaumeunier. La CFDT a annoncé ses revendications 31 janvier 2018

La CFDT était représentée par Marie **PIQUE** (CFDT), Laure **FRERET** (SNE antenne de Rennes) et Jessica **RAMANI** (Paris AC).

Mme Virginie BEAUMEUNIER nous a reçues en présence de Mme Coralie OUDOT, sous-directrice de la coordination et des ressources.

L'objet de cette réunion était de faire connaissance. La CFDT souhaitait faire part à la nouvelle Directrice générale de la DGCCRF de ses revendications et de ses inquiétudes.

Nous avons commencé l'entretien par une présentation de notre organisation syndicale. La CFDT est progressiste, pragmatique très préoccupée par les conditions de travail des agents et leurs perspectives de carrière.

Ordre du jour

	Pages
1. <i>Le rétablissement de la chaîne de commandement</i>	1
2. <i>La revue des missions</i>	2
3. <i>Les perspectives de carrières</i>	3
4. <i>Le temps de travail au SNE</i>	4

La CFDT a également une forte exigence concernant la qualité de l'action publique.

1- LE RÉTABLISSEMENT DE LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT

La CFDT a rappelé sa constance et sa détermination à défendre le rétablissement de la chaîne de commandement à la DGCCRF depuis 2008. La double interministérialité dans laquelle est coincée notre administration complique le quotidien des agents et des cadres. Il faut réparer ce qui constitue véritablement une anomalie de la RéATE.

Sur ce sujet, la CFDT a le soutien plein et entier de Laurent Berger.

Sur ce point la Directrice générale nous a confirmé la conviction du ministre. Bruno le Maire souhaite un arbitrage favorable et une régionalisation de notre administration. Il n'est pas possible de revenir à la situation antérieure à la RéATE et ce n'est d'ailleurs pas la volonté du ministre.

Le schéma proposé par l'administration rejoint celui que la CFDT a déjà exposé. L'idée serait que les agents qui travaillent en département dans les DD(CS)PP actuelles intègrent les unités territoriales des DIRECCTE.

Ainsi le lien hiérarchique allant du ministre aux agents serait rétabli et le pilotage national relayé régionalement serait plus simple et nécessiterait moins d'ETP sur la mission.

Pour la CFDT, en cette période de baisse d'effectifs, le fait d'intégrer les DIRECCTE permettrait de limiter les fonctions support et ainsi privilégier le travail d'enquête.

L'arbitrage interministériel sera rendu courant 2018, à ce stade il y a une forte opposition du ministère de l'agriculture et du secrétariat général du gouvernement.

Lors des vœux de la Directrice générale à Bercy en présence de Bruno Le Maire, ce dernier a réaffirmé sa volonté de rétablir une chaîne de commandement claire à la DGCCRF. Pour défendre au mieux la proposition du Ministre, Mme Beaumeunier a pris note des arguments avancés par la CFDT et relatifs aux dysfonctionnements rencontrés par les agents dans les DD(CS)PP (nous lui avons d'ailleurs communiqué plusieurs exemples), aux conséquences néfastes de la double interministérialité mais également à la pertinence du niveau régional pour l'exercice des missions, en maintenant les implantations départementales .

2- LA REVUE DES MISSIONS

Au dernier trimestre 2017, la CFDT a participé à une concertation organisée par Mme Braun-Lemaire secrétaire générale de Bercy sur la réorganisation territoriale de la DGCCRF. Au cours de ces groupes de travail, l'administration a évoqué une revue des missions. Ce sujet a été repris lundi par Bruno Le Maire, à l'occasion des vœux de la directrice générale.

La CFDT a rappelé son refus de l'accueil des consommateurs 100% dématérialisé, ses inquiétudes concernant les contrôles de 2nd niveau en matière d'hygiène et nous avons relayé la crainte des agents de voir partir la mission PAC (pratique anticoncurrentielle) à l'autorité de la concurrence.

Sur ce sujet, Mme Beaumeunier explique que la revue des missions est rendue nécessaire par la baisse des effectifs. Les agents doivent se recentrer sur les missions « cœur de métier » de la DGCCRF. Elle nous annonce que l'accueil des consommateurs doit être revu. Persuadée que sa dématérialisation a du sens pour une partie des consommateurs mais en effet, pas pour la totalité. L'une des pistes envisagées serait de former les animateurs présents dans les maisons de service public qui dépendent des collectivités territoriales aux problématiques rencontrées dans le cadre de l'accueil des consommateurs. Cet accueil physique reprendrait un peu le rôle du 3939 et correspondrait à un accueil de premier niveau.

Après ce premier filtre, la prise de rendez-vous auprès des DD(CS)PP pour des informations plus précises, pourrait être réalisée par un automate.

La CFDT s'est inquiétée du sort des agents du CNA (centre national d'appels) dans cette réforme annoncée de l'accueil des consommateurs. Mme Beaumeunier n'envisage pas de changer le CNA et conserverait la mission qui est la sienne aujourd'hui.

Sur le thème de l'accueil des consommateurs, les propositions bien peu concrètes de l'administration ne semblent pas à l'heure actuelle pour la CFDT en mesure d'apporter une solution réelle aux problématiques qui se posent pour les agents en terme de gain de temps et d'efficacité.

Concernant le passage au contrôle de 2nd niveau pour l'hygiène, pour la CFDT, seuls les contrôles d'hygiène des locaux et des personnels et la formation pourraient entrer dans ce champ. L'hygiène des produits relève déjà de

la loyauté et de ce fait elle ne peut être déléguée. Pour autant, la CFDT ne donne pas de blanc-seing sur le sujet et souhaite l'ouverture de discussions.

La Directrice générale reconnaît que le sujet n'est pas encore suffisamment cerné pour pouvoir en discuter mais qu'il reste sur la table.

La CFDT s'est inquiétée des analyses microbiologiques réalisées par le SCL (service commun des laboratoires) si les contrôles d'hygiène étaient délégués. Mme Beaumeunier nous explique que le SCL va s'investir dans les analyses des nanomatériaux et des perturbateurs endocriniens ce qui pourrait compenser cette éventuelle perte.

Pour la CFDT, cette réponse n'est pas satisfaisante car ce sont des spécialités différentes et cela nécessitera un investissement important en matériel et en formation des personnels. Ce sujet mérite d'être vu dans sa globalité. À ce stade, la revue des missions n'en est qu'à ses prémices, elle n'est pas encore de projet. La CFDT sera très présente sur le sujet.

En ce qui concerne la mission PAC, Mme Beaumeunier a réaffirmé la complémentarité entre la DGCCRF et l'autorité de la concurrence. La DGCCRF donne une expérience pratique de la concurrence, elle est en prise avec l'économie réelle et la micro-économie. Il n'est pas question de changer cela.

3- LES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE À LA DGCCRF

La CFDT a présenté à la Directrice générale le problème important que représentait le manque de perspectives de carrière de la catégorie A à la DGCCRF.

- Tout d'abord en ce qui concerne les inspecteurs, ils sont plus de 1700 dans notre administration. Or chaque année seuls environ 15 inspecteurs principaux (IP) sont nommés et 20 inspecteurs experts (IE), soit un taux de promouvabilité d'environ 2% alors qu'à la DGFIP (finances publiques) et à la Douane, les taux sont plutôt de l'ordre de 25%.

Le déroulé de carrière des inspecteurs de la DGCCRF est donc en retrait par rapport aux autres directions de Bercy. Pour la CFDT il est urgent d'ouvrir des négociations sociales à la DGCCRF pour avancer sur les perspectives de carrière et sur les parcours professionnels. Les agents de la DGCCRF et particulièrement les agents de catégorie A plafonnent rapidement au 12^{ème} échelon et n'ont que très peu de possibilités d'avancement.

- La CFDT réclame un grade de débouché pour les inspecteurs.
- Le manque de perspectives professionnelles se fait également ressentir pour l'encadrement. La carrière des Inspecteurs Principaux attire peu et de moins en moins (36 inspecteurs ont passé les écrits en 2018). Les IP en poste n'ont aucune visibilité sur la suite de leur parcours.
- Le fait que les cadres de la DGCCRF se soient vus interdire de candidater à tous les emplois DATE est une discrimination et une vexation inacceptable.
Il faut réfléchir à la carrière des cadres pour la rendre plus attractive. Déterminer des parcours, flécher des postes, créer un implanté des cadres dans les services et redéfinir les grades. Aujourd'hui la fonction de chef de service est assurée indistinctement par un inspecteur, un IE, un IP ou un DD2. Dès lors, les cadres ne s'y retrouvent plus. De plus, cette gestion a pour conséquence le retrait des agents du terrain pour combler des manques ce qui décourage à la fois les inspecteurs, les IE, les IP et DD2. Cette confusion est préjudiciable à tous et ajoute au sentiment de mal-être des agents et aussi à la perte de sens et de repères.

Mme Beaumeunier a entendu ces revendications et a donné un accord de principe sur l'ouverture de négociations sociales à la DGCCRF même s'il faut attendre au préalable l'arbitrage interministériel sur l'organisation car en fonction de ce qui sera acté, les mesures à prendre ne seront pas de même nature.

La CFDT est satisfaite de cet accord de principe et œuvrera pour que cela ne reste pas un vœu pieu.

4- LE TEMPS DE TRAVAIL AU SNE (SERVICE NATIONAL DES ENQUÊTES)

À la demande de la CFDT, des discussions ont été ouvertes concernant le fonctionnement du SNE et notamment le temps de travail et la récupération des heures excédentaires. Deux groupes de travail se sont tenus. Certains des sujets initiés par la CFDT ont déjà pu être traités et ont d'ailleurs obtenu une issue favorable (organisation d'une HMI pendant le séminaire annuel du SNE, accès Internet sur les téléphones professionnels, commande de matériels informatiques plus légers à l'occasion des prochains renouvellements), toutefois, s'agissant du temps de travail, nous attendons toujours les propositions de l'administration à ce stade.

Lors du dernier groupe de travail, M. de Géry avait indiqué qu'un groupe de travail conclusif aurait lieu fin février. Or M. de Géry a quitté ses fonctions le 30 janvier et n'a pas encore été remplacé.

La CFDT a demandé à Mme Beaumeunier de reprendre le sujet à son compte et de ne pas faire trainer plus longtemps ce sujet qui dure depuis un an déjà.

La directrice générale a accepté cette demande mais se laisse le temps de prendre connaissance du dossier.

Cette première rencontre a permis de poser les bases d'un dialogue social que la CFDT espère de qualité à l'avenir. Mmes Beaumeunier et Oudot ont semblé à l'écoute des problématiques soulevées. Pour la CFDT ce n'est qu'un premier échange qui en appelle d'autres rapidement.